

Politique d'intégrité en milieu scolaire 2020-2021

Introduction

Par le biais de cette politique d'intégrité, l'école secondaire Monseigneur-Euclide-Théberge vise à sensibiliser les élèves à l'importance de l'intégrité en milieu scolaire, et ce, en prônant cette valeur à travers les activités quotidiennes de l'école. L'intégrité est définie « comme étant un engagement à respecter, quelles que soient les circonstances, les cinq valeurs fondamentales suivantes : honnêteté, confiance, justice, respect, responsabilité. »¹ Ces valeurs permettent à la fois à l'école de veiller à sa mission d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves ainsi qu'aux élèves de réussir de façon loyale.

Le code de vie

Le code de vie de l'école est le résultat d'une démarche de consultation qui s'est effectuée auprès du personnel de l'école, des élèves et des membres du conseil d'établissement. L'objectif commun de cette démarche était d'assurer, à toute la communauté éducative de l'école Monseigneur-Euclide-Théberge, un milieu favorisant et encourageant le respect et l'harmonie. En prenant la décision de fréquenter l'école, les élèves acceptent les règlements du milieu. Par le fait même, ils sont conscients que tout manquement au contrat est susceptible d'entraîner des conséquences. Les élèves sont invités à signer et à respecter ce contrat.²

Qu'est-ce que de la fraude?

Le règlement définit la fraude comme un comportement procurant ou susceptible de procurer un avantage déloyal au candidat ou à tout autre candidat dans une ou plusieurs des composantes d'évaluation. La fraude inclut les éléments suivants :

- Le plagiat : le candidat présente les idées ou le travail d'une autre personne comme étant les siens.
- La collusion : un candidat contribue à une fraude en autorisant qu'un autre candidat copie le travail ou le présente comme le sien pour l'évaluation.
- La reproduction d'un travail : un candidat présente un même travail pour différentes composantes de l'évaluation et/ou différentes exigences requises.
- Tout autre comportement procurant un avantage déloyal à un candidat ou affectant les résultats d'un autre candidat tel que : introduire du matériel non autorisé dans une salle d'examen, mauvaise conduite lors d'un examen, etc³.

¹ « L'intégrité pour une vraie réussite »

² Agenda, École Monseigneur-Euclide-Théberge, 2018-19

³ Baccalauréat international, Programme du diplôme, Intégrité en milieu scolaire, Royaume-Uni, 2009, p.3

Pour éviter le plagiat et la fraude : règles à observer

Dans toutes les matières, il est nécessaire de citer la source des données, productions artistiques, programmes informatiques, photographies, diagrammes, illustrations, cartes, etc. pour les travaux et projets exigés. C'est le concept de propriété intellectuelle qui est à la base de cette exigence.

On doit utiliser des notes en bas de page ou des notes en fin de texte pour citer la source d'une idée, si cette idée est empruntée à quelqu'un d'autre.

La paraphrase consiste à reformuler les paroles d'une autre personne dans un style nouveau et à les intégrer dans un texte. Si elle est faite de manière correcte, la paraphrase est acceptable. Toutefois, étant donné que la paraphrase implique l'utilisation des idées d'une autre personne, il est tout de même nécessaire de citer la source.

Un travail, en tout ou en partie, qui a déjà été présenté pour une autre évaluation de l'IB ne peut être réutilisé. Le travail doit être original et authentique.

De même, il faut faire une distinction entre une collaboration légitime et une collusion, qui est inacceptable. La collaboration est mutuelle et implique une participation intellectuelle équitable. Il faut prendre garde, car aucun travail d'équipe n'est de toute façon accepté pour la présentation de tâches terminales en révision de notation.

Processus de contrôle

Lors des examens, les élèves doivent remettre tout appareil électronique sur le bureau du surveillant.

Les enseignants assurent le bon déroulement des examens, en suivant les consignes aux surveillants.

Les enseignants peuvent utiliser certains logiciels tels que Google pour effectuer une recherche sur une partie de document dont l'origine semble douteuse.

Ainsi que stipulé dans l'agenda de l'élève, en cas de plagiat, l'élève se méritera la note « Zéro ».

Mesures qui seront prises par l'IB si un candidat est soupçonné de fraude et reconnu coupable par la suite

Un étudiant reconnu coupable de fraude (plagiat, collusion, reproduction d'un travail) se méritera automatique la note « Zéro ». D'autres conséquences allant jusqu'à l'expulsion du programme peuvent être envisagées selon le dossier.

Le but de la sanction est d'éviter que l'élève ne bénéficie d'un avantage déloyal et aussi afin de dissuader d'autres **élèves** de faire la même chose.

Sanction

La direction est responsable de toute sanction effectuée.

Responsabilité de l'élève

Remettre des travaux rédigés dans le respect et l'honnêteté. Les élèves ont accès à des règles méthodologiques dans leur agenda, ils peuvent donc s'y référer en tout temps.

En cas d'incertitude, il est de la responsabilité de l'élève de demander l'aide d'un enseignant.

Responsabilité de l'enseignant

Soutenir et guider les élèves dans le processus de rédaction de travaux authentiques et originaux.

Donner des exemples de sources fiables.

Dénoncer toutes formes de fraude à la direction.

Responsabilité de la direction

Valoriser l'intégrité auprès des élèves et des parents.

Rappeler les conséquences possibles en cas de plagiat ou autre fraude.

Appliquer les sanctions selon la gravité des gestes.

Recours pour l'élève

En cas de litige, l'élève peut faire valoir son point de vue auprès de la direction pédagogique de l'école, du Protecteur de l'élève et de la Direction générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

